

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 31 (1943)

Heft: 631

Artikel: Carnet de la quinzaine

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264761>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

AGENCE DE LA HARPE S. A.
50, rue d'Italie, VEVEY Téléphone 5.13.38
Voyages - Expéditions - Affaires immobilières

ÉLECTRICITÉ - EAU - GAZ
TÉLÉPHONE

MAGNENAT

28, RUE DU MONT-BLANC
GENÈVE - TÉLÉPH. 2.28.72



Vous trouvez

toujours un beau choix de plantes vertes et fleuries, fleurs coupées. Bouquets et Couronnes, chez

E. Preisig, Horticulteur-
fleuriste

Rue de Villereuse Genève

Pour déménager à des prix raisonnables
adressez-vous donc à

SAUVIN SCHMIDT & Cie S. A.
GENÈVE - Rue des Gares - Tél. 2.63.13

sont encore peu répandues dans les pays agricoles. En effet, l'assurance-chômage y est pratiquement non existante, de même que l'assurance-maternité, certains pays, tels que la Suède, la Nouvelle-Zélande et la Grande-Bretagne, ayant seulement développé dans quelques régions une excellente organisation de services de sages-femmes. L'assurance-accidents a été introduite à mesure que s'est développé l'emploi de machines agricoles, mais des travaux dangereux ou malsains ne tombent sous le coup d'aucune assurance, et le fait que les docteurs habitent souvent très loin de ceux qui auraient besoin de leurs soins est encore une source de complications.

On sait que le premier effort pour créer une assurance pour les travailleurs agricoles est dû aux efforts du B.I.T., puisque la Conférence Internationale du Travail vota en 1921 une recommandation à cet effet, suivie en 1927 par une Convention rendant l'assurance-maladie obligatoire pour cette catégorie de travailleurs. Cette Convention, ratifiée par 11 Etats, n'est nulle part, sauf en U.R.S.S., appliquée selon un système aussi remarquable qu'en Nouvelle-Zélande:

Petit Courrier de nos Lectrices

S. B. à Electricité protestante (N° 630). — *Le dédain pour les femmes, dans l'Église nationale évangélique vaudoise, est encore plus grand que vous ne le pensez, ma chère sœur. Non seulement les femmes, qui remplissent les églises, ne peuvent pas faire partie des conseils de paroisse, mais encore on ne pense même pas à elles, nommément, quand on s'adresse à la charité du « peuple de l'Église ». Ainsi, l'Église nationale, dont chaque exercice se termine par un défi qui grignote sa fortune, vient d'adresser « à ses chers frères », un chaleureux appel en faveur de l'offrande de Noël. Les « chers frères », et encore plus les chères sœurs ont répondu à l'appel et donné une somme importante. Croyez-vous que la Commission synodale qui s'est adressée aux « chers frères » pensera à remercier les « chères sœurs » ?*

Le « barbare » moyen âge était plus poli, quand chacun et chacune apportait sa contribution à la construction des cathédrales, en nature ou en espèces ; le cardinal Eudes de Châteauroux pouvait dire, au milieu du XIIIe siècle, que si la cathédrale de Paris avait été édifiée, « c'était en grande partie grâce aux oboles des femmes ». Dédé aux protestants du XXe siècle.

Voisine de campagne. — *Est-ce que j'ose, dans ce Courrier, où l'on discute tant de problème sociaux, moraux et politiques, venir avec une question toute simple et toute prosaïque ? Mais comme elle touche aussi à une préoccupation plus élevée, je la risque ! La voici : peut-on sans inconvénient donner de l'alcool à des poules ?*

Aux lectrices que cette question fera rire, je répondrai tout de suite que, jusqu'à présent, j'avais cru, sur la foi de souvenirs d'enfance, du temps où nous nous amusions dans notre bande de gamins et de gamines à rendre ivres ces malheureuses volatiles, que leur administrer de l'al-

Foyer de la Femme
1, Rue de la Vallée
Chambres et pension
pour dames et jeunes filles
Prix modérés. Tél. 4.59.93

La Pharmacie MARKIEWICZ

24, Corraterie (Vis-à-vis du Cinéma) est la doyenne des pharmacies genevoises.

Se recommande pour l'exécution consciente de toutes ordonnances médicales privées aussi bien que pour les caisses malades.

Produits de première qualité aux prix les plus modérés. Pas de personnel non qualifié.

Epuration à vapeur
„Au Cygne du Nord“
Maison fondée en 1860
Albert Schutzlé 2, rue John-Grasset
Usine à vapeur Plainpalais Tél. 4.31.33

Désinfection de locaux après maladie, décès ou toute autre cause d'infection, par les gaz de Formol ou l'Amiduryde sulfureux SO₂ « Raoul Pictet ». LAVAGE D'APPAREILS ET TOUTES ESPÈCES DE LAINAGES. Destruction de punaises par des puissants procédés chimiques.

VOUS LIEREZ
50 nouveautés pour Fr. 11.—
avec notre
abonnement valable 2 ans
P R I O R
CORRATERIE, 9 CITÉ, 18

„LE CARILLON“ Place Chauderon LAUSANNE
Restaurant - Tea-room sans alcool
Restauration soignée à prix modiques
Son Tea-room

une contribution obligatoire d'un shelling par livre de salaire touché permet, selon l'expression d'un Premier Ministre, « de pourvoir aussi généralement que possible aux besoins de toute personne que l'âge, la maladie, le chômage, le veuvage ou d'autres infortunes ont mise en état de nécessité ». Si la guerre n'a pas interrompu les progrès dans ce domaine, il est de toute importance que l'après-guerre voie prendre un essor toujours plus grand aux assurances sociales des populations agricoles.

On entendit ensuite une oratrice polonaise, qui présentait un tableau très vivant des progrès qu'avait réalisés en ce domaine son pays, durant les vingt-cinq ans de l'entre-deux guerres. S'il fut son indépendance recouvrée, en effet, la Pologne avait mis sur pied un système obligatoire et uniforme d'assurances administré par l'Etat, système qui, s'il avait des avantages certains, présentait d'autre part l'inconvénient de l'accroissement de la bureaucratie. Tout travailleur, sa femme, ses enfants, et ses parents, s'ils étaient à sa charge, étaient au bénéfice d'une assurance-maladie-maternité-accidents du travail maladie-industrielle-chômage et vieillesse. Les dispositions de l'assurance-maladie étaient spécialement larges et comprenaient le traitement libre par des médecins spécialistes, le séjour libre dans des hôpitaux, des sanatoria pour tuberculeux, des maisons de convalescence et de vacances, et des homes d'enfants à la montagne. Les primes payées pour l'assurance-maternité équivalaient à 100 % du salaire, et cela pendant 12 semaines durant lesquelles la place de l'ouvrière lui était garantie. Les mères allaitant elles-mêmes leur enfant recevaient une pinte de lait par jour. Les versements de l'assurance-vieillesse étaient de 80 % du salaire pour les travailleurs manuels, et de 60 % pour les employés ; une veuve recevait 30 % du salaire de son mari décédé, des orphelins 20 %. Il est乍vant de songer que la guerre a interrompu tout ce développement social et économique, que ce sera une tâche urgente de rétablir quand viendra la paix.

En Tchécoslovaquie, dont parla ensuite une ressortissante réfugiée, tous les travailleurs étaient également au bénéfice d'une assurance obligatoire contre la vieillesse, la maladie et les accidents, employeurs et employés payant des cotisations à parts égales. Quand la guerre éclata, on étudiait la création de pensions de retraites entrant en vigueur pour les hommes à 65 ans et pour les femmes à 60, ainsi que celle d'un système général d'assurances accompagnant tout individu du berceau à la tombe. L'Autriche, enfin, dont il fut aussi question, réclama l'honneur d'avoir été le premier pays d'Europe centrale à assurer tous les travailleurs agricoles, le montant des cotisations et celui des primes étant basé sur le taux des salaires.

La question fut encore soulevée, à la fin de cette séance, du taux de la morbidité féminine plus élevé que celui de la morbidité masculine, ou en d'autres termes, si les femmes sont proportionnellement plus malades que les hommes ? Une femme médecin allemande répondit que les femmes sont tuberculeuses en une plus forte proportion que les hommes ; mais comme cette réunion ne pouvait pas ne pas finir sur la note féministe ! la présidente, une Anglaise, releva bien vite que, lorsque l'on parle du taux plus élevé de morbidité féminine, l'on tient compte des maladies inévitables causées par la fonction maternelle de la femme, alors que la différence est minimale entre le taux de morbidité de l'homme et de la femme célibataires. C'est pourquoi le montant des primes devrait être toujours basé sur celui des salaires, et celui-ci être égal pour les deux sexes !

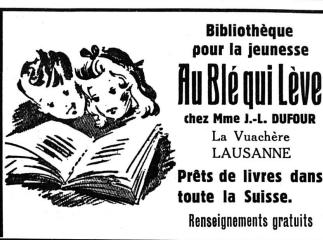
(Libre adaptation de l'anglais par J. GUEYBAUD.)

— — —

A travers les Sociétés

Cours pour infirmières visiteuses.

La Source, école évangélique de garde-malades, à Lausanne, vient de terminer un cours de préparation au diplôme d'infirmière visiteuse, patronné par la Ligue vaudoise contre la tuberculose



R. CRISTIN - GENEVE

COMESTIBLES - VOLAILLES - CONSERVES
VINS - LIQUEURS - CHAMPAGNES

Hôtel des Familles
GENÈVE
„Christliches Hospiz“
en face de la gare

TOUT CONFORT
Chambre depuis Fr. 4.50

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus

FORMALITÉS GRATUITES

PHARMACIE M. MULLER & Cie

Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE

Téléphone 4.07.07

SIROP ADÉCO, contre la coqueluche des enfants, la toux et le catarrhe rebelle des adultes et des vieillards.

Corsets Clément

26, Rue du Marché

Toutes les dernières nouveautés

Tous les genres

Tous les prix

TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

Fraisse & Cie
TEINTURIERS

conseillent bien, exécutent au mieux

Tous Travaux de
Teinture et Nettoyage

Magasins : 9, Quai des Bergues - Tél. 2.47.35
7, Rue de Rive - Tél. 5.19.37
2, Rue Michel-Du-Crest - Tél. 4.17.39

Usine et magasin : 53, Rue de St-Jean Tél. 2.35.95

La Maison de la Laine
et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Collège - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.91

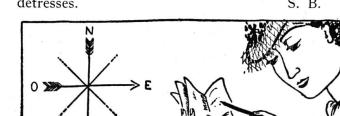
Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

et par la Croix-Rouge, qui a réuni 25 infirmières diplômées de plusieurs écoles; 42 médecins, des juristes et des spécialistes leur ont donné 121 leçons, suivies de la visite des principales œuvres sociales de Lausanne et du canton. Les examens ont été passés devant un jury composé de M^{me} Dr. Ch. Olivier, M^{me} Linette Comte, avocate à Lausanne, à qui avait été confié une large partie de l'enseignement, et de M. Dr. André Guisan (Lausanne); 25 élèves ont reçu le diplôme qui devra être suivi de deux stages pratiques, l'un en ville, l'autre à la campagne.

Union des femmes.

L'Union des femmes de Lausanne a tenu, le 17 décembre, son assemblée générale annuelle sous la présidence de M^{me} L. Comte, avocate, qui a rappelé la mémoire de ses disparues; M^{me} Henri Théin et M^{me} F. Grand ont été nommées membres d'honneur. L'Union a continué de consacrer ses séances mensuelles à des sujets d'actualité; la vente en faveur de ses activités a produit 274 fr.; on continue de solliciter la collaboration des membres de l'Union, aussi bien de la part des autorités que des associations d'utilité publique.

L'assemblée a approuvé les différents rapports qui lui ont été présentés. Les cours, fréquentés par 135 élèves de la Suisse allemande (125 pour le français, 6 pour l'anglais et 4 pour la coupe, mode, confection), continuent de rendre de grands services. Le bureau d'adresses, dirigé par M^{me} J. Landry, a reçu 445 inscriptions, 251 demandes de travail et 195 offres de travail ; il est fort utile pour nombreux de femmes en quête d'un travail qui leur permette d'acquérir l'eau et le pain quotidiens. Le bureau de conseils juridiques, dirigé par M^{me} Ed. Jeanneret, avec la collaboration de M^{me} Comte, Quinche, avocates, de M. P. Vallotton, avocat, et de M^{me} Schaefer, Leuenberger, Joseph, voit toujours défilé le même cortège de détresses. S. B.



Carnet de la Quinzaine

Dimanche 24 janvier :

GENÈVE : Les cinq minutes de la Solidarité causée par Radio, 18 h. 45 : La communauté d'action pour la famille.

Lundi 25 janvier :

GENÈVE : Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30 : Séance du Groupe d'études : La Suisse de demain. Les réformes économiques : La collaboration entre la production et la consommation, sujet introduit par M^{me} S. Renaud. Cordiale invitation aux membres de l'Association et à leurs amis.

Mardi 26 janvier :

GENÈVE : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 17 h. 30 : Les vitraux de la cathédrale de Chartres, conférence avec projections lumineuses par M^{me} H. Hantz. Entrée libre.

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE